



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

MINISTÈRE DU TOURISME

Version mise à jour en mars 2025

Cette publication a été réalisée par le ministère du Tourisme.

ISBN 978-2-555-00898-4 (PDF)

Dépôt légal – 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère du Tourisme – 2025

Table des matières

Table des matières	2
Message de la ministre	3
Message du sous-ministre	4
L'organisation en bref	5
Mission	5
Vision	5
Valeurs	6
Quelques données clés en matière de développement durable	7
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	8
Contexte externe	12
Plan d'action de développement durable	14

Message de la ministre

Le développement durable, les pratiques écoresponsables et le respect de l'environnement et des communautés sont des priorités pour le gouvernement du Québec. En ce sens, tous les ministères et organismes doivent s'engager à poser des gestes concrets dans leur milieu et auprès de leur clientèle. Cet engagement prend la forme d'un plan d'action arrimé aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable qui le chapeaute.

L'industrie touristique est également très conscientisée au sujet des enjeux environnementaux et climatiques, qui affectent ses activités sous plusieurs aspects. Le développement durable est déjà bien intégré dans les activités, tant au sein de notre ministère que dans la majorité des organisations touristiques québécoises, et les voyageurs sont nombreux à affirmer que voyager de façon plus responsable est aujourd'hui l'une de leurs préoccupations.

Dans le contexte actuel, alors que la reprise des activités touristiques se montre à la hauteur de nos espoirs, le présent plan d'action nous donne des outils supplémentaires pour mettre en œuvre un tourisme plus responsable et durable qui en appelle à la fois au rôle du consommateur de l'activité touristique et à celui du producteur.

Donner davantage l'exemple en matière de développement durable est pour nous une priorité. Nous pourrions ainsi pérenniser notre offre touristique et faire rayonner notre destination sur la scène internationale.

Pour assurer la croissance de l'industrie touristique québécoise dans cette perspective, nous devons continuer à innover, à soutenir les pratiques écoresponsables, à appuyer les entreprises dans l'adaptation aux changements climatiques, à développer l'économie circulaire, à faciliter les choix de consommation responsables et à favoriser un tourisme respectueux des collectivités.

Je suis intimement persuadée qu'avec ces objectifs en tête et le travail compétent et dévoué de l'équipe du Ministère en collaboration avec nos partenaires, nous contribuerons ensemble à faire du Québec un chef de file en matière de tourisme responsable et durable. Le futur s'annonce indéniablement plus vert.

La ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Lanaudière,

Caroline Proulx

Message du sous-ministre

Placer le tourisme responsable et durable encore plus au centre des décisions du ministère du Tourisme : voilà ce que nous souhaitons réaliser d'ici 2028. Le présent Plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD 2023-2028) représente à ce titre l'engagement du ministère du Tourisme dans la démarche gouvernementale. Ce plan, à la fois proactif et rigoureux, expose les enjeux, les orientations, les objectifs et les indicateurs de résultats qui guideront le Ministère en matière de développement durable au cours des prochaines années.

Mais ce n'est pas d'hier que le Ministère est engagé sur cette voie. En effet, depuis 2020, il déploie différentes actions pour soutenir l'industrie touristique en matière de durabilité et de pérennité de l'activité touristique, notamment avec son Plan d'action pour un tourisme responsable et durable (PATRD 2020-2025). Les deux plans sont complémentaires et permettront au Ministère, en collaboration avec ses partenaires, de renforcer la portée de nos actions au bénéfice de l'ensemble du Québec.

Les défis mondiaux associés aux changements climatiques, qui touchent tous les aspects de la société, se multiplient. Dans ce contexte, le chemin vers l'atteinte de ces objectifs passera par de nombreuses actions concertées.

Le Ministère sera ainsi appelé à soutenir davantage les efforts de ses partenaires du domaine touristique en termes d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable. Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec, développer les collectivités plus durablement et faire en sorte que l'État appuie l'innovation par ses pratiques, voilà ce qui occupera nos équipes au cours des prochaines années.

Pour y arriver, nous souhaitons accentuer les efforts visant l'adoption de pratiques écoresponsables, notamment par le biais de l'économie circulaire et locale. Nous voulons également soutenir l'accès à des activités durables tout en établissant un dialogue culturel inclusif. Enfin, nous souhaitons favoriser un accroissement des déplacements actifs et collectifs et un développement régional durable.

Du fait qu'il suscite l'innovation, qu'il évalue la durabilité des interventions gouvernementales et vise à accroître les normes de durabilité, les acquisitions responsables et la performance environnementale des systèmes gouvernementaux, ce plan d'action contribuera sans aucun doute à l'émergence et à l'intégration de nouvelles pratiques responsables et durables dans l'activité touristique.

Le sous-ministre du Tourisme,

Jessy Baron

L'organisation en bref

Mission

Leader du développement et de la promotion du tourisme pour le Québec, le ministère du Tourisme (MTO) mobilise les partenaires et les acteurs de l'industrie pour accroître la performance économique de l'ensemble des régions, dans une perspective durable et responsable.

En vertu de sa loi constitutive, le Ministère exerce notamment son leadership par les fonctions stratégiques suivantes :

- Promouvoir le Québec et ses régions touristiques;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies touristiques et gérer des programmes;
- Planifier, offrir et structurer des services d'accueil et de renseignements touristiques;
- Coordonner, produire et diffuser les connaissances stratégiques relativement au tourisme.

Vision

Faire du Québec une destination touristique prospère et durable qui fait la fierté des gens d'ici.

Valeurs

Le respect

Le personnel, les clientèles et les intervenants de l'industrie touristique sont traités avec égard et reconnaissance.

La collaboration

Le Ministère coopère avec l'industrie touristique, les partenaires et les populations, à l'échelle locale et régionale, dans la réalisation de projets par la mise en commun de moyens et de ressources.

L'innovation

Le Ministère favorise l'audace et l'émergence d'idées nouvelles et de solutions originales qui conduiront à la mise en œuvre de choix utiles, fiables et novateurs.

L'excellence

Le Ministère recherche l'amélioration de sa performance sur une base permanente par le développement des compétences de son équipe et de ses partenaires.

Quelques données clés en matière de développement durable¹

Données clés	Description
60 %	Proportion de voyageurs québécois qui, en 2021, souhaitent voyager de façon plus responsable.
26 %	Proportion de voyageurs québécois affirmant en 2022 que les changements climatiques les poussent à changer leur façon de voyager.
30 %	Proportion de voyageurs québécois ayant déjà volontairement limité leurs déplacements touristiques pour des raisons environnementales.
22 %	Proportion de voyageurs québécois ayant déjà choisi un hébergement ou un attrait en raison de son orientation durable ou responsable.
90 %	Proportion des organisations touristiques québécoises sondées en 2022 qui perçoivent un intérêt de la part de leurs clients pour les produits et services responsables et durables.
90 %	Proportion des organisations touristiques québécoises sondées qui intègrent le développement durable dans leurs activités.
89 %	Proportion des organisations touristiques québécoises sondées qui prévoient l'implantation ou la bonification au cours des deux prochaines années de pratiques d'approvisionnement responsable, ce qui en fait la mesure écoresponsable la plus prisée par les participants lors de cette consultation.
79 %	Proportion des organisations touristiques québécoises sondées pour qui le niveau de priorité accordé au développement durable est appelé à augmenter au cours des deux prochaines années.

¹ Chaire de tourisme Transat, *Enquête portant sur le comportement des voyageurs québécois*, décembre 2021 et 2022 et *Tourisme durable : état de la situation de l'industrie touristique du Québec 2022*

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
PATRD 2020-2025	Le PATRD constitue en lui-même un levier d'importance du MTO au sein de l'appareil public. Il permet d'encadrer l'activité touristique et de sensibiliser les acteurs qui la suscitent et les visiteurs qui la consomment. - Doté d'une enveloppe de 30 M\$, le PATRD 2020-2025 se déploie en cinq axes d'intervention : 1. Soutenir la transition vers une économie circulaire; 2. Favoriser les moyens de transport durable; 3. Développer le tourisme de nature et d'aventure dans une approche d'écotourisme; 4. Promouvoir un tourisme bénéfique pour les individus et respectueux des communautés; 5. Accompagner les entreprises dans l'adaptation et l'innovation face aux changements climatiques.	Le PATRD 2020-2025 se veut une mise en œuvre concrète des principes de développement durable et le prolongement des initiatives antérieures du Ministère. Le parcours du Plan permet notamment de tisser des liens avec les quatre premières orientations et d'atteindre les objectifs suivants : 1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 1.3. Favoriser la consommation responsable 2.1. Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes 2.3. Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens 3.1. Assurer une transition socioécologique juste 3.2. Valoriser l'égalité et la diversité de notre société 4.1. Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux 4.2. Accélérer la transition vers une mobilité durable 4.3. Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes L'étendue de sa couverture montre, en conclusion, que le Plan contribue activement à l'atteinte de l'objectif 5.1, soit « Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement ».

Plan stratégique 2023-2027	Le Plan stratégique, par l'intermédiaire de l'objectif 2.2 (Soutenir l'émergence et l'intégration de pratiques durables et responsables dans l'offre touristique), mesure la proportion des programmes financés par le MTO visant le développement de l'offre touristique et intégrant des critères d'analyse ou des exigences en matière de tourisme responsable et durable.	1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 1.3. Favoriser la consommation responsable 4.3. Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes 5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois Ce plan vise, notamment, à favoriser l'octroi de financement à des projets qui répondent à des critères de durabilité (5.3.1) ainsi qu'à accroître la part des programmes normés qui incluent de tels critères (5.3.4).
Cadre d'intervention touristique 2021-2025	Le Cadre d'intervention a été adopté dans le contexte de la pandémie dans le but de soutenir la relance du secteur touristique et, à plus long terme, d'assurer un avenir prospère à ses entreprises et aux générations futures. Le tourisme responsable et durable fait partie intégrante de la vision du Cadre d'intervention.	1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 4.3. Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes 5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois
Plan d'action Bonjour accueil 2023-2026	Le Plan d'action Bonjour accueil vise à soutenir l'adoption par l'industrie touristique de pratiques novatrices et durables, qui ont beaucoup évolué ces dernières années, de manière à mieux répondre aux besoins des visiteurs. L'expérience visiteur est au cœur de sa vision qui consiste à soutenir les ambitions économiques de l'industrie touristique dans une perspective responsable et durable.	1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 1.3. Favoriser la consommation responsable 5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois

Plan d'action en tourisme d'affaires 2023-2026	Le Plan d'action en tourisme d'affaires 2023-2026 vise à positionner le Québec comme destination d'excellence en matière de tourisme d'affaires grâce au déploiement d'un ensemble d'actions qui permettront de stimuler le développement d'une offre plus distinctive, innovante, concurrentielle et durable et d'en maximiser les retombées. L'axe 3 vise à mettre en place des conditions gagnantes pour le développement du secteur, notamment en soutenant la gestion responsable et durable des événements d'affaires.	1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 1.3. Favoriser la consommation responsable 5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois
---	--	---

Contexte interne

Les plans d'action en développement durable du MTO étaient auparavant axés sur la gestion de ses opérations ainsi que sur l'adaptation de ses stratégies et programmes en fonction des nouvelles préoccupations liées à l'écoresponsabilité.

Au chapitre de la gestion environnementale des opérations, ses engagements ont permis de consolider la révision des pratiques de gestion (processus sans papier, directive de gestion écoresponsable, produits numériques, diminution de la consommation électrique [ex. : serveurs], portrait des flux de matières résiduelles notamment dans les centres d'information touristique, règles d'approvisionnement responsable et mesures d'écoresponsabilité). Pour le personnel, les engagements ont couvert la mobilité durable (incitatifs pour le transport actif et collectif), l'assimilation des principes de développement durable (formation, sensibilisation) et la promotion d'une approche de gestion durable de la santé (prévention, invalidité, réintégration).

Récemment, les efforts du Ministère ont été appuyés par des mesures visant à appliquer le concept de développement durable à de nombreux programmes de financement et, de plus en plus, à des stratégies. D'autres mesures reposent sur la promotion du transport électrique dans les circuits touristiques régionaux, l'accompagnement des entreprises — en particulier sur la question de la vulnérabilité climatique — et l'actualisation des données ouvertes (Portail de données). De ce point de vue, le Ministère a investi dans les piliers du développement durable que sont l'efficacité économique et la protection de l'environnement. Mais, plus important encore, il a adopté des mesures d'équité sociale relevant de l'accessibilité aux attraits et aux lieux d'hébergement pour les personnes ayant une incapacité ainsi que des mesures de soutien à la vitalité territoriale, notamment grâce à des projets de concertation avec les collectivités locales qui visent à optimiser le dynamisme économique du milieu.

Le tourisme responsable et durable est toutefois confronté au problème de la rareté de main-d'œuvre. Le Ministère n'y échappe pas. Avec un effectif de moins de 200 personnes, il devra se positionner encore davantage comme un employeur attractif et stimulant pour favoriser à la fois la relève et la rétention.

Un des éléments charnières demeure la mise en place du PATRD 2020-2025. L'envergure de ce plan et des programmes qui en découlent depuis 2021 a nécessité la création du Bureau de projet en tourisme responsable et durable, qui soutient les directions du Ministère œuvrant auprès de l'industrie et du milieu associatif sectoriel et régional.

La deuxième orientation du Plan stratégique 2023-2027, soit « Une industrie innovante portée par un savoir-faire reconnu qui s'adapte aux nouvelles tendances touristiques et aux transitions démographiques et climatiques », actualise et consolide les efforts de développement durable au Ministère. L'un des objectifs qui en découlent, « Soutenir l'émergence et

l'intégration de pratiques durables et responsables dans l'offre touristique », renouvelle l'engagement du Ministère relativement au volet financement, puisqu'il mesure la proportion des programmes financés par le Ministère visant le développement de l'offre touristique et intégrant des critères d'analyse ou des exigences en matière de tourisme responsable et durable avec une cible de 90 % dès 2023-2024.

Pour atteindre cette cible, le Ministère s'appuiera notamment sur le Programme d'innovation touristique, qu'il gère conjointement avec l'incubateur-accélérateur MT Lab. Cette plateforme d'innovation a entre autres mis l'accent en 2022 sur des thématiques comme la main-d'œuvre, le développement durable et le virage numérique. Ce travail, qui se poursuivra dans les années à venir, nous permettra d'innover et de nous distinguer de la concurrence.

Les prochaines années seront donc marquées par une préoccupation croissante pour le tourisme durable et par la nécessité d'innover, notamment pour pallier le manque de main-d'œuvre qui sévit. L'organisation a réagi en adoptant des mesures, des programmes et des formations permettant de profiter d'un marché touristique qui tend depuis des années vers des pratiques écoresponsables. Au Ministère, ces initiatives se traduisent par une collaboration articulée avec les différents partenaires de l'industrie ainsi que les autres instances gouvernementales.

Contexte externe

Les rapprochements entre tourisme et développement durable au MTO remontent au moins à 2002 alors qu'avait été organisé le Sommet mondial sur l'écotourisme, qui devait donner lieu au plan d'action 2003-2008 Nature et tourisme. Ce plan visait la convergence des valeurs de développement durable vers cette nouvelle approche de l'activité touristique conformément aux orientations proposées par l'Organisation mondiale du tourisme. En 2005, le Ministère lançait sa Politique touristique du Québec, Vers un tourisme durable, dont la mission était de sensibiliser l'industrie touristique et les communautés aux principes et pratiques du tourisme durable. Quatre initiatives majeures découleront de cette politique.

Premièrement, en 2008, le Ministère a lancé la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent 2008-2013, qui sera assortie d'un Guide sur la prise en compte des principes de développement durable pour le Programme d'aide à la stratégie des croisières. Cette stratégie sera relancée avec la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020. Deuxièmement, toujours dans le cadre de la Politique, le Ministère a organisé en 2009 le Symposium international sur le développement durable du tourisme, qui proposait une réflexion sur l'application des principes de développement durable énoncés dans la Loi sur le développement durable.

Troisièmement, la Stratégie touristique québécoise au nord du 49^e parallèle — Cultures et espaces à découvrir, lancée en 2011, était axée sur le développement du tourisme autochtone et culturel, l'écotourisme et le tourisme d'aventure. Enfin, en 2012 a été publié le guide Vers un tourisme de qualité, qui abordait la question du tourisme durable du point de vue de l'exploitation d'affaires des entreprises en tourisme à la suite d'une réflexion sur les certifications. Les précédents plans d'action en développement durable ont, quant à eux, permis notamment de mieux intégrer les principes d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité aux programmes d'aide, comme mentionné à la section précédente.

Depuis 2020, le PATRD 2020-2025 actualise, grâce à des programmes d'aide financière, la démarche entreprise depuis les vingt dernières années, notamment en écotourisme (parcs régionaux, nature et aventure). Misant de façon novatrice sur l'économie circulaire (innovation, chaînes d'approvisionnement) et les moyens de transport durable, il favorise l'acceptation sociale des projets par une meilleure distribution des retombées au sein des communautés (Plans montagnes) et l'adaptation des entreprises et régions touristiques aux changements climatiques. Par ailleurs, le PATRD introduit le principe du tourisme responsable, qui en appelle au rôle du consommateur de l'activité touristique et non plus uniquement à celui du producteur de cette activité touristique, comme c'était le cas auparavant.

Cette trame historique contribue à définir le sens et la démarche du présent PADD. En outre, le futur du tourisme écoresponsable sera de plus en plus influencé par une génération (1996-2005) qui est entrée depuis peu dans le secteur touristique et dont les préférences seront des catalyseurs de nouveaux modes de consommation axés sur la pérennité et la durabilité.

Plan d'action de développement durable

Action 1 : Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable

Le MTO poursuivra ses démarches relatives à l'élaboration de programmes d'aide financière qui intégreront des exigences en matière d'écoresponsabilité et de développement durable. Plusieurs programmes en vigueur intègrent déjà certains critères d'évaluation relatifs à cet aspect, tandis que d'autres misent sur des obligations lors de la reddition de comptes.

Bien que les exigences en matière d'écoresponsabilité conditionnent déjà les critères d'évaluation pour l'octroi d'aide financière pour la tenue de festivals et d'événements, le Ministère offre depuis mai 2023 un service d'accompagnement auprès des promoteurs, puisque la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs d'écoresponsabilité est dorénavant exigée. L'augmentation de cet indicateur ne pourra donc être mesurée qu'à partir de l'exercice financier 2024-2025.

D'ici 2028, le Ministère étendra cette approche aux programmes touchant le développement de l'offre touristique afin d'élargir l'action d'accompagnement.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.1	Nombre d'organisations ayant bénéficié d'un accompagnement en tourisme responsable et durable. Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	240	250 (cumulatif)	260 (cumulatif)

Action 2 : Accélérer le développement de l'économie circulaire

Depuis plusieurs années, le secteur du tourisme est confronté à divers enjeux de taille tels que l'évolution fulgurante des technologies, la transition démographique et les changements climatiques. La crise pandémique a encore mis davantage en lumière l'importance d'accroître l'approvisionnement local pour la production de biens et de services, tant pour la sécurité en approvisionnement que pour contribuer à la vitalité économique et sociale des communautés. L'approvisionnement local permet de mieux intégrer la notion d'économie circulaire dans les pratiques de l'industrie touristique puisqu'elle est fondée sur l'usage optimal des ressources et la minimisation des répercussions sur l'environnement. Ainsi, dans son PATRD, le MTO s'est engagé à soutenir la transition de l'industrie touristique vers une économie circulaire, notamment en accompagnant les entreprises dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres, en valorisant les entreprises qui se démarquent en matière de tourisme responsable et durable et en documentant et diffusant les meilleures pratiques de l'industrie. D'ailleurs, diverses initiatives novatrices en la matière déployées en 2022 sont toujours en cours, notamment les Plans montagnes, qui misent entre autres sur le renforcement des chaînes d'approvisionnement local et la mise en valeur des produits du Québec pour renforcer la vitalité du tourisme de montagne.

Également, il y a le projet de vitrine d'économie circulaire pour le secteur de l'hébergement touristique, lequel vise à soutenir et à diffuser des initiatives sectorielles exemplaires en matière d'économie circulaire. Réalisée conjointement avec Recyc-Québec qui agit à titre de partenaire principal et gestionnaire du projet, cette initiative offre formation et accompagnement à des cohortes d'entreprises et ses résultats sont diffusés et partagés dans le réseau des entreprises. Le réseau des établissements d'hébergement touristiques s'avère être une vitrine exceptionnelle pour mettre en valeur des initiatives exemplaires issues de l'industrie touristique québécoise. Les hébergements accueillent année après année une diversité de visiteurs du Québec et de l'étranger, ce qui en fait des lieux tout indiqués pour sensibiliser à l'importance d'adopter des pratiques et favoriser ainsi la préservation des ressources et le respect de l'environnement. La mouvance actuelle est plus favorable au tourisme responsable et durable et la clientèle touristique est de plus en plus conscientisée à l'impact de ses choix et à l'importance d'avoir des options écoresponsables. Cette initiative en économie circulaire destinée au secteur hôtelier s'inscrit bien dans ce contexte propice au changement et à l'adoption de nouvelles pratiques.

Le projet de vitrine d'économie circulaire pour le secteur de l'hébergement touristique se déroule sous la forme de cohortes d'entreprises sélectionnées provenant du secteur de l'hébergement touristique qui se verront offrir une formule de formation et d'accompagnement afin de réaliser un diagnostic, élaborer un plan d'action et mettre en œuvre des pratiques concrètes et exemplaires d'économie circulaire. Ces pratiques seront, par la suite, diffusées et partagées dans le réseau par divers moyens de communication afin de contribuer à leur rayonnement. En plus de Recyc-Québec comme partenaire principal,

ce projet implique également un partenaire de réalisation provenant du secteur touristique, soit l'Association Hôtellerie Québec, un expert-conseil ainsi que des hébergements participants.

Les types d'initiatives admissibles couvrent une vaste gamme d'actions visant à améliorer la performance environnementale et opérationnelle dans divers domaines. Dans la catégorie gouvernance et organisation, des initiatives telles que le développement d'indicateurs de performance permettent de suivre et d'optimiser les processus internes. En matière d'information, de sensibilisation et d'éducation, des formations destinées aux employés de départements spécifiques sur les nouvelles procédures ou les nouveaux équipements sont essentielles pour garantir une mise en œuvre efficace des changements. Pour la gestion de l'établissement, des actions comme la mise en place de points de collecte et de partenariats pour le recyclage ciblé des matières recyclables sont des exemples concrets d'initiatives. Dans le domaine de l'infrastructure et des équipements, le tri et le recyclage des matériaux lors de rénovations ou de constructions contribuent à une gestion plus responsable des ressources. Du côté de l'hébergement, la réorganisation des procédures de gestion du linge de chambre, visant à réduire les changements de draps et de serviettes, permet de diminuer la consommation d'eau et d'énergie. En restauration, des actions telles que le don des surplus alimentaires à des organismes communautaires ou la revente via des applications sont un moyen efficace de lutter contre le gaspillage alimentaire. Enfin, pour les services connexes, des partenariats pour développer une offre de transport écoresponsable, comme des vélos traditionnels ou électriques, permettent de favoriser la mobilité durable pour les déplacements ou les excursions. Ces initiatives, variées et complémentaires, illustrent l'engagement envers une gestion plus durable et responsable.

Le caractère relativement expérimental de cette action fait que l'indicateur proposé repose sur le nombre d'initiatives/actions (planifiées et mises en œuvre) en économie circulaire réalisées par les entreprises sélectionnées dans le cadre du projet vitrine d'économie circulaire. L'action s'étendra sur les exercices 2023-2024 et 2024-2025. On cherchera à mesurer l'intégration et l'expérimentation concrètes de nouvelles mesures en économie circulaire par les hôteliers participants.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.2	Nombre d'initiatives en économie circulaire réalisées par les entreprises du secteur de l'hébergement touristique Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2022 : 3)	Évaluation du projet et diffusion des bonnes pratiques auprès des partenaires du secteur touristique.	S. O. (projet terminé)	S. O. (projet terminé)

Action 3 : Assurer le développement des compétences vertes

Le secteur touristique au Québec étant un levier stratégique pour le développement socioéconomique du Québec, il se doit d'intégrer des pratiques durables dans l'ensemble de ses domaines d'Affaires (ou sphères d'interventions). Pour ce faire, il s'avère essentiel de sensibiliser et d'outiller les différents intervenants du milieu touristique jouant un rôle structurant dans le développement et la structuration de l'offre touristique, afin d'en faire des agents facilitateurs dans leur milieu et auprès des entreprises qu'ils accompagnent. Cela permettra de favoriser et de soutenir la prise en compte ainsi que l'intégration de bonnes pratiques en tourisme responsable et durable à l'échelle des entreprises touristiques. Cet accompagnement constitue une étape essentielle pour accélérer le virage vert du secteur touristique québécois et ainsi en faire une industrie résiliente, durable et innovante.

La mesure de cet objectif repose sur la constatation dans le temps de la compréhension des acteurs et donc de l'effet de l'action poursuivie auprès de la clientèle. Une méthodologie de sondage a été mise en place pour évaluer la compréhension des acteurs quant aux enjeux, aux bonnes pratiques, aux connaissances nécessaires pour la mise en œuvre de ces bonnes pratiques, aux bénéfices ainsi qu'aux opportunités d'affaires liées au TRD pour le secteur touristique. L'exercice de mesure par sondage se tiendra en trois temps : 2023-2024, 2025-2026 et 2027-2028. Les niveaux de compréhension sont évalués avec l'échelle suivante: 0-1,99: nulle 2-2,99: faible 3-3,99: modérée 4-4,49: bonne 4,5-5: excellente

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.2.1	Mesurer le niveau de compréhension des associations touristiques des bonnes pratiques et occasions favorables en matière de tourisme responsable et durable, entre 2023-2024 et 2027-2028. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2022 3.48	4	S. O.	4.5

Action 4 : Faciliter les choix de consommation responsables et locaux

Comme ailleurs dans le monde, plusieurs communautés de montagne au Québec font face à des défis économiques, sociaux et environnementaux, particulièrement celles qui se sont développées autour d'une seule forme de tourisme, comme le ski alpin ou la randonnée. Les changements climatiques, qui tendent à écourter la saison hivernale ou bien à rendre difficile la saison estivale (canicules, pluies diluviennes), exercent des pressions croissantes sur les entreprises dont le modèle d'affaires demeure saisonnier. Pour mieux répondre à ces défis et renforcer la vitalité durable de ces communautés, le Ministère a conçu des Plans montagnes dans les territoires où l'offre touristique de montagne se distingue et présente un fort potentiel. Novateurs et rassembleurs, les Plans montagnes misent entre autres sur le développement ou la consolidation d'une offre touristique quatre saisons, la concertation de tous les acteurs territoriaux, l'adoption de pratiques responsables et durables par les entreprises, le renforcement des chaînes d'approvisionnement local et la mise en valeur des produits du Québec.

Une somme de 11 M\$ est investie pour la mise en œuvre de l'ensemble des Plans montagnes. Le calcul de l'indicateur se fera dans chaque région où un tel plan est en vigueur, par rapport à son budget spécifique. Le Ministère fera une moyenne des pourcentages de l'ensemble des régions pour évaluer l'atteinte de la cible.

Par ailleurs, plusieurs voyageurs souhaitent faire des choix plus responsables et durables lors de leurs déplacements touristiques et à destination. Le MTO s'engage ainsi à aider les consommateurs à faire un virage vers un tourisme plus responsable et durable, notamment en mettant à leur disposition des informations pertinentes en cette matière par l'entremise de ses conseillers en séjour. Pendant l'année 2022-2023, plus de 226 000 personnes ont utilisé les services de renseignements touristiques du Ministère fournis par le personnel de son centre d'appels et de ses cinq centres Infotouriste, ce qui confirme l'importance d'outiller adéquatement ces intervenants de première ligne. Par cette action, le Ministère souhaite faciliter les choix de consommation responsables des clientèles touristiques. Pour ce faire, il élaborera une formation que tous ses conseillers en séjour devront suivre.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.3.2	Proportion du budget alloué pour la mise en œuvre d'actions qui contribuent au renforcement des chaînes d'approvisionnement local et responsable. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : non débutée	S. O. (programme terminé)	S. O. (programme terminé)	S. O. (programme terminé)
	Proportion des conseillers en séjour du Ministère ayant suivi une formation sur le tourisme responsable et durable. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2024 : 12 %	100 %	100 %	100 %

Action 5 : Améliorer l'accès aux milieux naturels

Depuis le lancement du PATRD en février 2021, le Ministère a réalisé diverses initiatives visant à améliorer l'accès aux milieux naturels ou à soutenir la pratique d'activités durables dans la nature. Parmi celles-ci, on compte la mise en place du programme Développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR), qui soutient des projets de développement de services d'accueil, d'attraits et d'activités de plein air et d'hébergement touristique dans les parcs régionaux du Québec. Ses critères de sélection comprennent l'adoption de mesures qui réduisent les effets des projets sur l'environnement tout en générant des retombées sociales et économiques positives pour les communautés.

Enfin, le Ministère poursuivra ses efforts pour optimiser l'accès à la nature et en faire un caractère distinctif du Québec en mettant en place des incitatifs et en soutenant l'adaptation du secteur pour un tourisme plus responsable et durable.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.3.1	Nombre de projets soutenus dans le cadre du programme DOTPR d'ici la fin du programme. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : 28	45 (cumulatif)	S. O. (programme terminé)	S. O. (programme terminé)

Action 6 : Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature

Depuis les dernières années, le tourisme de nature et d'aventure est un segment de l'industrie qui connaît une croissance des plus intéressantes, stimulée notamment par le contexte lié à la pandémie de COVID-19. Voulant éviter les foules et respecter les mesures de distanciation sociale, de nombreux Québécois se sont tournés vers des destinations moins fréquentées et plus éloignées des zones urbaines densément peuplées, générant un achalandage plus important dans les endroits offrant des activités de plein air. La capacité limitée de certaines régions ou de certains attraits a mis en lumière la nécessité de renforcer les bonnes pratiques de ce secteur par l'application des principes de l'écotourisme et de réaliser des actions de développement permettant entre autres de répondre aux besoins des utilisateurs, d'améliorer l'accès aux milieux naturels et de soutenir la pratique d'activités durables dans la nature.

Ainsi, en cohérence avec son PATRD et son Plan stratégique 2023-2027, le MTO souhaite à la fois promouvoir le tourisme de nature et d'aventure et en faire un pilier d'une approche d'écotourisme respectueuse de l'environnement et des communautés locales et autochtones. En améliorant les bonnes pratiques par l'application des principes de l'écotourisme, tant au sein des entreprises qu'auprès des groupes de clientèles, le Ministère entend renforcer la viabilité du secteur et valoriser le patrimoine culturel local à travers sa biodiversité et ses espaces naturels. Par ailleurs, dans son PATRD, le Ministère considère que « lorsque valorisés tout en demeurant adéquatement protégés, les milieux naturels peuvent devenir une précieuse source de développement socioéconomique pour les régions et les communautés, aussi bien pour les générations actuelles que futures ». Dans cette perspective, l'écotourisme constitue une occasion unique d'encourager la connexion entre les visiteurs et la nature, ce qui en fait une force positive pour la conservation des milieux naturels.

Le Ministère soutient l'Incubateur-accélérateur nordique, soit une structure qui contribue au développement d'entreprises touristiques responsables et durables sur les territoires situés au nord du Québec. Grâce à ses volets d'accompagnement et de financement, l'Incubateur-accélérateur nordique vise le développement de nouveaux produits touristiques distinctifs et accélère la réalisation de projets structurants qui rehaussent la qualité de l'offre nature-culture-aventure au nord du 49^e parallèle. Une cible de 80 entreprises soutenues a été établie à la fin du programme en 2025-2026.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.3.2	Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'Incubateur-accélérateur nordique. Mesure de départ au 1^{er} avril 2023 : 35	80	S. O. (programme terminé)	S. O. (programme terminé)

Action 7 : Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel

Il est essentiel de promouvoir des initiatives qui favorisent les échanges culturels et renforcent les liens entre les communautés locales et les visiteurs, tout en soutenant la préservation des savoir-faire traditionnels. Ces initiatives offrent à la fois une opportunité d'apprentissage et de partage, tout en soutenant les métiers d'art et les pratiques artisanales locales.

Ces projets, en encourageant l'interaction entre les artisans et les visiteurs, permettent non seulement de préserver des traditions, mais aussi de dynamiser le secteur touristique en misant sur l'authenticité et l'identité locale. Par cette démarche, le développement durable prend une nouvelle dimension, où la culture et l'économie locale se rencontrent pour créer une expérience enrichissante et pérenne.

L'indicateur est directement lié aux initiatives du Réseau Économusée, qui œuvre à la préservation, à la perpétuation et à la promotion des métiers traditionnels et des pratiques du patrimoine immatériel, notamment dans les secteurs des métiers d'art et du bioalimentaire. Le réseau joue un rôle clé en offrant des expériences immersives où les visiteurs découvrent le savoir-faire des artisans permettant la transmission culturelle et l'enrichissement de l'offre touristique axée sur l'authenticité et l'identité locale.

En suivant l'évolution de cet indicateur, le ministère pourra évaluer l'impact des initiatives soutenues sur la valorisation des

métiers traditionnels, la transmission culturelle et l'enrichissement de l'offre touristique axée sur l'authenticité et l'identité locale.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.1	Nombre de projets soutenus visant le développement d'initiatives favorisant la rencontre avec des artisans locaux afin de valoriser leur savoir-faire Mesure de départ au 1^{er} avril 2022 : 18	47 (cumulatif)	49 (cumulatif)	52 (cumulatif)

Action 8 : Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité

Le tourisme autochtone est l'une des filières à haut potentiel mises de l'avant par le MTO dans son Plan stratégique 2023-2027. Sous l'objectif 1.1, le MTO entend soutenir le développement de ces filières en vue de rehausser l'offre touristique. Selon Tourisme autochtone Québec (TAQ), l'intérêt du tourisme autochtone repose sur le principe de l'expérience authentique, mémorable et enrichissante favorisant la rencontre entre le visiteur et les nations autochtones. À participation majoritaire, les entreprises autochtones sont exploitées ou contrôlées par des membres des Premières Nations et des Inuit, qu'elles soient en communauté ou en milieu urbain.

Le Ministère met déjà en place différentes initiatives visant à soutenir des projets autochtones, comme l'entente-mandat avec l'association touristique sectorielle TAQ ainsi qu'un soutien financier à TAQ pour la réalisation du projet « Geiteget »,

une démarche collaborative d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'intervention sectoriel en tourisme autochtone. En outre, le Ministère soutient nombre d'entreprises autochtones via l'Incubateur-accélérateur nordique, qui vise à stimuler la réalisation de projets touristiques au nord du 49^e parallèle, afin de dynamiser l'économie du territoire. Le programme est administré par trois associations touristiques sectorielles, soit TAQ, la Fédération des pourvoiries du Québec et Aventure Écotourisme Québec.

Dans le cadre normatif de ses programmes d'aide financière, le Ministère prévoit que le cumul maximal de l'aide gouvernementale pourra être plus élevé lorsqu'un projet est déposé par une communauté ou une nation autochtone admissible, ce qui concourt à la diminution du montant de la mise de fonds minimale exigée. En 2022, le MTO a soutenu 22 projets autochtones et s'attend à ce que ce nombre reste stable pour les deux prochaines années. Néanmoins, en raison des efforts qui seront mis en place par le Ministère pour soutenir les filières à haut potentiel, il est possible d'anticiper une hausse de ce nombre à 25 projets autochtones soutenus annuellement à compter de 2025.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.2.2	Nombre de projets autochtones soutenus financièrement par le MTO. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : 22	25 (annuel)	25 (annuel)	25 (annuel)

Action 9 : Accroître la part modale des déplacements actifs et collectifs

La tenue d'événements sportifs et culturels nécessite le déplacement d'un grand nombre de personnes. La promotion du transport actif et collectif pour l'accès à ces événements et l'aménagement d'infrastructures qui y sont consacrées pourraient encourager les festivaliers à adopter un nouveau comportement et ainsi favoriser les déplacements en transport actif et collectif. De telles initiatives peuvent également avoir un effet positif sur la qualité de vie dans les milieux où se

déroulent ces événements (réduction de la circulation automobile, environnement plus sécuritaire, vie de quartier plus animée, etc.).

Cet indicateur mesure le nombre de festivals et d'événements qui, durant la saison été-automne (du 1er mai au 31 octobre), ont pris des initiatives concrètes pour réduire l'utilisation de l'auto-solo, en réponse aux enjeux environnementaux et de mobilité durable. Les données sont collectées à partir du formulaire de demande du promoteur, au moment du dépôt de la demande d'aide financière.

Les événements qui apparaissent dans ce tableau ont mis en œuvre l'une ou l'autre des stratégies suivantes, ou les deux :

- Mesures de sensibilisation : Ces événements ont mis en place des actions visant à informer les participants sur les alternatives à l'auto-solo, telles que la promotion des solutions de transport collectif ou des moyens de transport plus écologiques.
- Mesures incitatives : Ces événements ont proposé des solutions alternatives au voiturage en solo, telles que l'encouragement du transport actif (ex. marche ou vélo), l'utilisation du transport en commun (y compris les navettes spéciales) ou encore la mise en place de systèmes de covoiturage.

De façon complémentaire, le Ministère participe au Plan d'action interministériel dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui vise à faire participer la société à la création de milieux et de conditions de vie favorisant la santé et le mieux-être de la population. Le Ministère a la responsabilité de l'action 2.8.1, soit « Soutenir des projets visant à favoriser l'utilisation de transports actifs et collectifs lors de festivals et d'événements touristiques ». Cette action s'inscrit dans la continuité de la Politique de mobilité durable 2030 du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Pour assumer cette responsabilité, le Ministère a confié à Événements Attractions Québec le mandat de mettre en œuvre une mesure de soutien aux projets visant à favoriser l'utilisation de transports actifs et collectifs lors de festivals et d'événements touristiques au Québec. Le programme se terminera le 31 mars 2025.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.2.1	Nombre de festivals et d'événements ayant mis en place des mesures de développement durable pour limiter l'utilisation de l'auto-solo Mesure de départ au 1^{er} avril 2024 : 160	165	170	175
	Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'action 2.8.1, soit « Soutenir des projets visant à favoriser l'utilisation de transports actifs et collectifs lors de festivals et d'événements touristiques ». Mesure de départ au 1^{er} avril 2023 : 0	S. o. (programme terminé)	S. o. (programme terminé)	S. o. (programme terminé)

Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'action 2.8.1, soit « Soutenir des projets visant à favoriser l'utilisation de transports actifs et collectifs lors de festivals et d'événements touristiques », et dont le promoteur visera le maintien pour les prochaines éditions ou le transfert à d'autres événements. Mesure de départ au 1^{er} avril 2023 : 0	S. O. (programme terminé)	S. O. (programme terminé)	S. O. (programme terminé)
---	--	--	--

Action 10 : Appuyer le développement régional durable

Le MTO reconnaît que les associations touristiques régionales (ATR) sont des partenaires de choix pour le développement de l'industrie touristique sur leur territoire. À ce titre, le Ministère leur confie le mandat de contribuer à faire croître l'économie et la vitalité de leur région par le tourisme en réalisant des actions en matière de promotion et de commercialisation,

d'accueil, d'information et de signalisation touristiques ainsi qu'en matière de développement et de structuration de l'offre touristique. Les ATR sont appelées à contribuer à la transition vers un tourisme responsable et durable, notamment en mettant à profit leur rôle de concertation à l'échelle régionale et en adoptant des solutions porteuses et structurantes en la matière.

Ainsi, arrimées aux orientations du PATRD, les ATR doivent se doter d'une planification stratégique de la destination qui intègre des objectifs et des actions pour le développement d'un tourisme responsable et durable dans leur région et pour le développement d'une culture de l'innovation dans le milieu touristique. Cette planification doit être élaborée et mise en œuvre de concert avec les partenaires territoriaux et sectoriels, y compris les entreprises touristiques.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.3.1	Pourcentage d'ATR dotées d'une planification stratégique de la destination intégrant des objectifs et des actions pour le développement d'un tourisme responsable et durable dans la région.			
	Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : 33 %	100 %	100 %	100 %

Action 11 : Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales

Le MTO met le développement durable au cœur de ses interventions en travaillant activement afin que les principes du tourisme responsable et durable soient davantage pris en considération dans ses interventions structurantes. Il s'assure

que ses programmes d'aide financière et ses documents d'orientation contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable poursuivis dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

En cohérence avec son PATRD, qui vise à accélérer le virage durable de l'industrie touristique québécoise et l'orientation 2 de son Plan stratégique 2023-2027, qui traduit son ambition de développer et de promouvoir une offre touristique distinctive d'avenir pour les touristes d'ici et d'ailleurs au bénéfice de l'essor durable de l'économie du Québec, le Ministère s'engage à ce que l'ensemble de ses interventions structurantes fassent l'objet d'une évaluation de la durabilité diligente. Ses plans d'action et stratégies de même que ses programmes d'aide financière normés seront ainsi évalués et bonifiés en fonction de thèmes, de critères ou de facteurs de durabilité, ce qui contribuera à faire du tourisme un secteur innovant et plus durable dans un contexte mondial où les changements climatiques et la sensibilisation des voyageurs aux répercussions environnementales et sociales du tourisme façonnent le présent et l'avenir de l'industrie.

Ce faisant, le Ministère participe à l'effort collectif de parties prenantes de l'État québécois et contribue à son exemplarité en agissant en faveur de l'innovation. En contribuant à l'atteinte de l'objectif 5.1 de la SGDD, qui place le développement durable au centre des décisions du gouvernement, il rend la prise en compte du développement durable et des enjeux relatifs à la lutte contre les changements climatiques conditionnelle au développement du tourisme et de son industrie.

N° du sous-objectif de la SGDD	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Proportion des interventions ministérielles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité. Mesure de départ : nouvel indicateur	100 %	100 %	100 %

Action 12 : Accroître la part des programmes qui incluent des critères ou des exigences en matière de durabilité

Le Québec peut être considéré comme un chef de file en matière de tourisme responsable et durable², puisqu'il est notamment l'un des premiers au Canada à s'être doté d'un plan ambitieux et structurant en la matière. Le PATRD envoie un message clair quant à son ambition de soutenir l'adoption de pratiques novatrices et durables par les entreprises et les autres intervenants du secteur touristique et de combler les attentes d'une clientèle de plus en plus soucieuse de l'environnement tout en générant davantage de bénéfices sociaux et économiques pour les communautés visitées. En réponse aux défis rencontrés par l'industrie touristique dans un contexte mondial complexe et marqué par les changements climatiques, et en adéquation avec les besoins et les préoccupations des clientèles, des entreprises et des organisations touristiques, l'objectif 1.1.1 du PATRD vise à introduire, dans les programmes gouvernementaux en tourisme, des critères permettant de bonifier ou de mettre en place un financement qui encourage les pratiques responsables.

En cohérence avec les objectifs poursuivis dans le cadre du PATRD, l'objectif 2.2 du Plan stratégique 2023-2027 du MTO vise à soutenir l'émergence et l'intégration de pratiques durables et responsables dans l'offre touristique. Le Ministère s'engage donc à intégrer des critères d'analyse ou des exigences en matière de tourisme responsable et durable dans les programmes qu'il finance. Sont visés par cet engagement les programmes normés du Ministère s'adressant aux organisations touristiques³ et qui ont pour objectifs le développement de leur offre ou de leurs services ainsi que de ceux confiés en gestion à des partenaires ayant les mêmes objectifs. Chaque année, la proportion des programmes financés par le Ministère visant le développement de l'offre touristique et intégrant des critères d'analyse ou des exigences en matière de tourisme responsable et durable sera évaluée.

² Selon l'Office québécois de la langue française, le tourisme durable est une forme de tourisme « écologiquement et économiquement viable à long terme, ainsi que socialement et éthiquement juste ». Le tourisme responsable est quant à lui une forme de tourisme dans le contexte duquel « le touriste évite de poser des gestes qui pourraient avoir des effets négatifs sur l'environnement naturel et humain des lieux visités ».

Le terme « organisation » est un terme générique qui englobe les entreprises, OBNL, coops, municipalités, communautés autochtones et autres clientèles visées par les programmes financés par le MTO.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4	Proportion des programmes financés par le Ministère visant le développement de l'offre touristique et intégrant des critères d'analyse ou des exigences en matière de tourisme responsable et durable. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2022 : 86%	95 %	97 %	97 %

Action 13 : Accroître la part des acquisitions responsables

Les orientations du MTO en matière de développement durable et d'environnement font partie de ses lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement. Le fait de favoriser les acquisitions responsables permet au Ministère d'appuyer le développement du marché des biens et des services durables tout en réduisant son incidence sur l'environnement. Ainsi, le Ministère continuera d'appliquer les critères d'écoresponsabilité inclus dans son processus actuel d'acquisition dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec en maintenant le cap sur son objectif d'augmenter la proportion des acquisitions qui intègrent des composantes responsables.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1	Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : 7,7 %	35 %	45 %	50 %

Action 14 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux

Au cours des dernières années, la transformation numérique gouvernementale s'est accélérée. Afin que cette transformation soit effectuée dans le respect des critères de durabilité, le MTO souhaite intégrer dans ses processus des pratiques écoresponsables ayant pour but de réduire les effets sur l'environnement. Par ces pratiques, le Ministère vise à accroître son indice de maturité numérique responsable afin d'atteindre, au 31 mars 2028, le niveau de maturité avancé.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1	Indice de maturité numérique responsable. Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %

Action 15 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles

Le MTO intègre de bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles dans ses processus sans toutefois avoir actuellement un portrait précis sur sa performance. Le Ministère compte des employés dans trois différents bâtiments publics dont il loue les locaux⁴. Afin d'effectuer un suivi de sa performance en gestion des matières résiduelles et de pouvoir recourir à un service d'accompagnement de la part de Recyc-Québec, le Ministère poursuivra la mise en place de mesures favorisant la réduction à la source ainsi que le réemploi et la gestion de l'ensemble des matières résiduelles. Il se propose

⁴ Locaux administratifs à Québec au 900, boulevard René-Lévesque Est (Centre des congrès de Québec) et au 1255, rue Peel (transfert au Palais des congrès de Montréal à venir). Il y a aussi le Centre Infotouriste au 12, rue Sainte-Anne, Québec.

ainsi d'obtenir l'attestation « ICI on recycle + » de niveau performance et de la conserver jusqu'à l'échéance du présent plan d'action.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1	Proportion des employés dont le port d'attache est attesté « ICI on recycle + » de niveau performance.	50 %	100 %	100 %

Action 16 : Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État

Le transport des employés vers leur lieu de travail et dans le cadre de la réalisation de leurs tâches peut entraîner une augmentation des GES ainsi qu'une densification de la circulation. En vue de réduire les effets des déplacements, le MTO s'engage à organiser un certain nombre d'activités annuelles visant à favoriser le co-voiturage. Il peut s'agir de rencontres du personnel, de réunions de cadres, de participation à des activités partenariales ou d'autres initiatives encourageant le partage des trajets et l'adoption de modes de transport plus durables.

N° du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2	Nombre annuel d'activités favorisant le co-voiturage Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : s. o. (nouvel indicateur)	2 activités annuelles	3 activités annuelles	4 activités annuelles

Tableau synoptique

N° du sous-objectif de la SGDD		Action	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.1	1	Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	Nombre d'organisations ayant bénéficié d'un accompagnement en tourisme responsable et durable. Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	240	250 (cumulatif)	260 (cumulatif)
1.1.2	2	Accélérer le développement de l'économie circulaire	Nombre d'initiatives en économie circulaire réalisées par les entreprises du secteur de l'hébergement touristique Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2022 : 3	s. o. (Évaluation du projet et diffusion des bonnes pratiques auprès des partenaires du secteur touristique.)	s. o. (projet terminé)	s. o. (projet terminé)
1.2.1	3	Assurer le développement des compétences vertes	Niveau de compréhension des associations touristiques des bonnes pratiques et occasions favorables en matière de tourisme responsable et durable, entre 2023-2024 et 2027-2028. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2022 3.48.	4	s. o.	4.5
	4	Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	Proportion du budget alloué pour la mise en œuvre d'actions qui contribuent au renforcement des chaînes d'approvisionnement local et responsable. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : non débutée	s. o. (projet terminé)	s. o. (projet terminé)	s. o. (projet terminé)
			Proportion des conseillers en séjour du Ministère ayant suivi une formation sur le tourisme responsable et durable. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2024 : s. o. 12 %	100 %	100 %	100 %
2.3.1	5	Améliorer l'accès aux milieux naturels	Nombre de projets soutenus dans le cadre du programme DOTPR d'ici la fin du programme. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : 28	45 (cumulatif)	s. o. (programme terminé)	s. o. (programme terminé)

N° du sous-objectif de la SGDD		Action	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.3.2	6	Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature	Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'Incubateur-accélérateur nordique. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : 35	80	s. o. (programme terminé)	s. o. (programme terminé)
3.2.1	7	Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	Nombre de projets soutenus visant le développement d'initiatives favorisant la rencontre avec des artisans locaux afin de valoriser leur savoir-faire Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2022 : 18	47 (cumulatif)	49 (cumulatif)	52 (cumulatif)
3.2.2	8	Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	Nombre de projets autochtones soutenus financièrement par le MTO. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : 22	25 (annuel)	25 (annuel)	25 (annuel)
4.2.1	9	Accroître la part modale des déplacements actifs et collectifs	Nombre de festivals et d'événements ayant mis en place des mesures de développement durable pour limiter l'utilisation de l'auto-solo Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2024 : 160	165	170	175
			Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'action 2.8.1, soit « Soutenir des projets visant à favoriser l'utilisation de transports actifs et collectifs lors de festivals et d'événements touristiques ». Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : 0	Évaluation de l'initiative effectuée et communication des bonnes pratiques aux partenaires du secteur touristique réalisée.	s. o. (programme terminé)	s. o. (programme terminé)
			Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'action 2.8.1, soit « Soutenir des projets visant à favoriser l'utilisation de transports actifs et collectifs lors de festivals et d'événements touristiques », et dont le promoteur visera le maintien pour les prochaines éditions ou le transfert à d'autres événements. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : 0	Évaluation de l'initiative effectuée et communication des bonnes pratiques aux partenaires du secteur touristique réalisée.	s. o. (programme terminé)	s. o. (programme terminé)
4.3.1	10	Appuyer le développement régional durable	Pourcentage d'ATR dotées d'une planification stratégique de la destination intégrant des objectifs et des actions pour le développement d'un tourisme responsable et durable dans la région. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : 33 %	100 %	100 %	100 %

N° du sous-objectif de la SGDD		Action	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	11	Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions ministérielles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	100 %	100 %	100 %
5.3.4	12	Accroître la part des programmes qui incluent des critères ou des exigences en matière de durabilité	Proportion des programmes financés par le Ministère visant le développement de l'offre touristique et intégrant des critères d'analyse ou des exigences en matière de tourisme responsable et durable. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2022 : 86 %	95 %	97 %	97 %
5.4.1	13	Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables. Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : 7,7 %	35 %	45 %	50 %
5.5.1	14	Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Indice de maturité numérique responsable. Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	40 %	50 %	60 %
5.7.1	15	Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Proportion des employés dont le port d'attache est attesté « ICI on recycle + » de niveau performance. Mesure de départ : s. o. (nouvel indicateur)	50 %	100 %	100 %
5.8.2	16	Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	Nombre annuel d'activités favorisant le co-voiturage Mesure de départ au 1 ^{er} avril 2023 : s. o. (nouvel indicateur)	2 activités annuelles	3 activités annuelles	4 activités annuelles

